

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 20 mars 2018 à 19 h 30 à Salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :  
Mme Doreen Assaad, mairesse  
M. Christian Gaudette, district 1  
M. Michel Gervais, district 2  
Mme Monique Gagné, district 3  
Mme Julie Bénard, district 4  
M. Claudio Benedetti, district 5  
Mme Sophie Allard, district 6  
M. Antoine Assaf, district 7  
Mme Michelle Hui, district 9  
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Est absent : M. Pierre Jetté, district 8

Sont également présents : M. Claude Chevalier, directeur général adjoint  
Me Joanne Skelling, greffière

---

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

|                         |
|-------------------------|
| <b>1. Ordre du jour</b> |
|-------------------------|

**180320-110**

**1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes:

- Retrait du sujet 11.5 *Règlement REG-10-02 modifiant le règlement REG-10 sur le traitement des membres du conseil municipal - Adoption du règlement;*
- ajout du sujet 14.3 *Infrastructures Canada - Concours - Défi des villes intelligentes - Participation;*
- ajout du sujet 16.5 *Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) datée du 8 mars 2018 - Bureau du Commissaire aux plaintes - Dépôt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

|                                |
|--------------------------------|
| <b>2. Période de questions</b> |
|--------------------------------|

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

|                          |
|--------------------------|
| <b>3. Procès-verbaux</b> |
|--------------------------|

**180320-111**

**3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 20 FÉVRIER 2018 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 20 février 2018, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. Communications**

**180320-112**

**4.1 GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - REFONTE DU SITE WEB DE LA VILLE DE BROSSARD - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'approuver la grille de pondération et d'évaluation qui sera utilisée pour le processus d'appel d'offres SP-18-1215 relatif à la refonte du site web de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5. Travaux publics**

**180320-113**

**5.1 FOURNITURE DE PIÈCES DE REHAUSSEMENT DE PUISARDS ET DE REGARDS - CONTRAT SP-18-1144 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1144 relatif à l'acquisition de pièces de rehaussement de puisards et de regards pour une durée de deux (2) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit St-Germain Égouts et Aqueducs inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 99 976,51 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-114**

**5.2 SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION D'ASCENSEURS - CONTRAT SP-18-1142 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1142 relatif aux services d'entretien et de réparation d'ascenseurs au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Ascenseurs Maxi inc., pour une durée de trois (3) ans, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 74 737,24 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-115**

**5.3 NETTOYAGE DES SENTIERS POLYVALENTS ET DES SENTIERS PIÉTONNIERS - CONTRAT - SI-18-1173 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1173 relatif au nettoyage des sentiers polyvalents et des sentiers piétonniers au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les revêtements Scell-Tech inc., pour une durée de deux (2) ans, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 57 579,48 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-116**

**5.4 ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE ET INTRUSION DANS DIVERS BÂTIMENTS - CONTRAT SP-15-844 - RECONDUCTION**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la reconduction du contrat SP-15-844 relatif à l'entretien préventif et correctif des systèmes d'alarme incendie et intrusion dans divers bâtiments à Les Alarmes Techniques S.L. inc. pour une année supplémentaire à compter de son échéance et ce, aux mêmes termes et conditions que la soumission originale et pour un montant de 26 146,32 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-117**

**5.5 TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE - CONTRAT SP-15-850 - RECONDUCTION**

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'approuver la reconduction du contrat SP-15-850 relatif à des travaux d'entretien du réseau d'éclairage à M. Brien électrique inc., pour une année supplémentaire à compter de son échéance, et ce, aux mêmes termes et conditions que la soumission originale et pour un montant de 110 726,48 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-118**

**5.6 PROGRAMME DE MISE AUX NORMES ET AUTOMATISATION DES CABINETS ÉLECTRIQUES DES STATIONS DE POMPAGE - SERVICES PROFESSIONNELS - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'accorder un contrat de gré à gré à la firme Tétratech QI inc. relatif à des services d'ingénierie pour la réfection du cabinet électrique du poste de pompage Matte/Illinois selon les conditions de l'offre de service et les honoraires prévus, pour un montant de 24 949,58 \$, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 22 782,29 \$, taxes nettes, remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs, afin de financer l'attribution de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-119**

**5.7 PROGRAMMES DE SUBVENTION EN ENVIRONNEMENT 2018 - AFFECTATION**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'offrir en 2018, dans le but d'encourager des gestes qui respectent l'environnement, les programmes de subvention auxquels sont affectés les montants suivants :

- Composteurs domestiques 8 500 \$ (brut);
- Barils de récupération d'eau de pluie 16 000 \$ (brut);
- Couches lavables 2 000 \$;
- Lames déchiqueteuses 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-120**

**5.8 ACQUISITION D'UN CAMION NEUF HYBRIDE À BENNE BASCULANTE -  
CONTRAT SP-17-1171 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1171 relatif à l'acquisition d'un camion hybride neuf à benne basculante au plus bas soumissionnaire conforme, soit Goupe National Hino Rive-Sud inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 119 824,65 \$, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 109 415,88 \$, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs, afin de financer l'attribution de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

|  |
|--|
| <b>6. Loisir, culture et vie communautaire</b> |
|--|

**180320-121**

**6.1 CANAXOR IMMOBILIER INC. - COMPLEXE SPORTIF BELL - 2018 À 2022 -  
LOCATION D'HEURES ADDITIONNELLES**

Considérant que depuis 2007, la Ville loue de Canaxor Immobilier Inc. le terrain de soccer synthétique du Complexe sportif Bell afin de bonifier l'offre de loisirs aux résidents brossardois pratiquant le soccer au sein de différentes associations;

Considérant l'entente intervenue à cet effet entre la Ville et Canaxor Immobilier Inc., laquelle prévoit à son article 3.3, la possibilité d'ajuster annuellement le nombre d'heures réservées supplémentaires;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De louer à Canaxor Immobilier Inc., un maximum annuel de 400 heures réservées supplémentaires du terrain de soccer synthétique du Complexe sportif Bell pour les années 2018 à 2022, au taux horaire de 214,61 \$ l'heure, le tout selon les conditions prévues à l'entente jointe au soutien des présentes. Pour l'année 2018, un nombre de 240 heures additionnelles est prévues pour un total de 51 506.40 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-122**

**6.2 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2018 – SERVICE DE TRAITEUR – CONTRAT  
SI-18-1199 – OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1199 relatif au service de traiteur pour le Gala de l'action bénévole, au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Le Buffet du chef*, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission, pour un montant de 28 456,31 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8. Finances

### 180320-123

#### 8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 16 FÉVRIER AU 15 MARS 2018 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires du 16 février au 15 mars 2018, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 180320-124

#### 8.2 LISTES DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'approuver les listes des imprévus aux contrats, telles que soumises au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 180320-125

#### 8.3 FINANCEMENT DES PROJETS GEN17-058 PARC TRAHAN ET FIN15-395 - REMPLACEMENT DES MODULES DE SKATEPARK - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018 - AFFECTATION DES SOMMES - CONFIRMATION

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2018-2020 a été adopté à la séance du 19 décembre 2017;

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

De décréter les travaux et confirmer l'affectation d'une somme de 770 000 \$ à la réalisation du projet GEN17-058 *Parc Trahan* et d'une somme de 102 000 \$ à la planification, la conception et la surveillance des travaux du projet FIN15-395 *Remplacement des modules de skatepark*, du programme triennal de dépenses en immobilisations 2018-2019-2020 à *Revenus reportés – parcs et terrains de jeux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9. Ressources humaines

### 180320-126

#### 9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-127**

**9.2 HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS – ASSURANCES COLLECTIVES - CONTRAT SP-13-596 - AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'autoriser les honoraires additionnels de 2 414,48 \$, taxes incluses, en lien avec l'appel d'offre SP-13-596 afin de couvrir des frais encourus pour la période de 2014 à 2018 pour effectuer des analyses spécifiques relatives au dossier des assurances collectives des employés de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-128**

**9.3 GRILLE DE PONDÉRATION - SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la grille de pondération pour l'appel d'offres relatif aux services professionnels pour le programme d'aide aux employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-129**

**9.4 RESTRUCTURATION - ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - MODIFICATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'autoriser à compter du 21 mars 2018, la modification de l'organigramme de la Direction des technologies de l'information aux fins suivantes:

- Création d'un poste permanent de technicien de niveau 3 avec les conditions de travail et les avantages sociaux prévus à la convention collective des cols blancs;
- Création d'un poste de technicien niveau 1 en gestion déléguée avec la compagnie Trilogie ;
- Abolition du poste d'administrateur de système en gestion déléguée avec la compagnie Trilogie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-130**

**9.5 SERVICES PROFESSIONNELS – RECRUTEMENT DE PERSONNEL-CADRE AFIN DE COMBLER LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL - CONTRAT SI-18-1218 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1218 relatif aux services professionnels pour le recrutement de personnel-cadre afin de combler le poste de directeur général au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage lors de l'évaluation effectuée par le comité de sélection, soit

Vincent Larivière inc. (Glasford International Canada), selon les termes et conditions prévus aux documents contractuels pour un montant de 35 699,74 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Technologies de l'information**

**180320-131**

**10.1 SERVICE D'HÉBERGEMENT DE DONNÉES EN COLOCATION -  
CONTRAT SI-14-769 - RENOUELEMENT**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'autoriser le renouvellement du contrat SI-14-769 relatif l'hébergement en colocation de l'infrastructure informatique de relève des villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, avec Colo-D Inc., pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 avril 2019 au coût de 18 625,95 \$, taxes incluses, représentant un coût pour la ville de Brossard, de 8 633,13 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. Services juridiques**

**180320-132**

**11.1 CESSION DE RUES, PARCS, SENTIERS ET BASSINS DE RÉTENTION -  
9164-6885 QUÉBEC INC. ET 9238-5814 QUÉBEC INC.  
(TRIGONE CONSTRUCTION) - PROJET BROSSARD SUR LE GOLF -  
APPROBATION ET SIGNATURE**

Considérant que 9164-6885 Québec Inc. et 9238-5814 Québec Inc. (le «Cédant») sont propriétaires de terrains connus et désignés comme étant les lots 3 622 144, 3 622 172, 3 622 214, 3 622 229, 3 622 242, 3 622 267, 3 622 293, 3 622 328, 3 622 343, 3 622 344, 3 622 345, 3 638 148, 4 736 760, 4 736 769, 4 736 778, 5 337 472 et 5 337 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

Considérant que ces terrains qui ont une vocation de rue, parc, sentier ou bassin de rétention, doivent être cédés à la Ville en vertu d'une entente relative à des travaux municipaux signée entre la Ville et TRIGONE CONSTRUCTION, le 29 septembre 2005, dans le cadre du projet Brossard sur le Golf;

Considérant que ces terrains ont été aménagés et sont utilisés à des fins publiques depuis plusieurs années déjà;

Considérant que le rôle d'évaluation foncière ne peut être modifié qu'à la suite de l'inscription d'un acte de transfert au registre foncier;

Considérant qu'il est dans l'intérêt du Cédant et de la Ville de régulariser l'occupation, à des fins publiques, des terrains par la Ville;

Considérant que la Commission scolaire Marie-Victorin et la Ville acceptent de ne pas percevoir les arrérages de taxes scolaires et municipales affectant les terrains concernés;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'approuver le projet d'acte de cession en vertu duquel 9164-6885 Québec Inc. et 9238-5814 Québec Inc. cèdent gratuitement à la Ville, à des fins publiques (rues, parcs, sentiers et bassins de rétention), les lots 3 622 144, 3 622 172, 3 622 214, 3 622 229, 3 622 242, 3 622 267, 3 622 293, 3 622 328, 3 622 343, 3 622 344, 3 622 345, 3 638 148, 4 736 760, 4 736 769, 4 736 778, 5 337 472 et 5 337 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte de cession, pour et au nom de la Ville de Brossard, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-133**

**11.2 MANDAT - PROCÉDURES JUDICIAIRES - GARAGE MARCIL - APPEL - AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'autoriser le chef de service du contentieux à mandater une firme d'avocats en vue de représenter les intérêts de la Ville de Brossard au dossier de la Cour d'appel portant le numéro 500-09-027270-180, relativement à la demande de Garage Marcil d'infirmer le jugement de première instance;

D'autoriser le chef de service du contentieux à mandater tous les professionnels dont les services seront requis pour donner suite à la présente décision;

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes conformément à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-134**

**11.3 EXPROPRIATION - LOT 3 402 768 PTIE - - AMÉNAGEMENT DE LA VOIE D'ACCÈS À L'AUTOROUTE 10 OUEST - PROPRIÉTÉ DE 9274-3046 QUÉBEC INC. (M.WANG) - AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'autoriser le dépôt d'un avis d'expropriation et toutes autres procédures judiciaires requises pour que la Ville de Brossard obtienne la propriété d'une partie du lot 3 402 768 du cadastre du Québec, appartenant à 9274-3046 Québec inc., tel qu'apparaissant à la description technique préparée par Monsieur Yves Chatelois, arpenteur-géomètre, en date du 27 février 2018, sous sa minute 1852, le tout pour fins d'aménagement d'une voie d'accès à l'autoroute 10 Ouest.

D'autoriser le chef de service contentieux à accorder un mandat aux professionnels requis, notamment à une firme d'avocats, à un arpenteur-géomètre et à un évaluateur, en vue de la préparation des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et pour effectuer les représentations requises devant les instances appropriées.

D'autoriser le chef de service contentieux à signer pour et au nom de la Ville de Brossard, tout document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes nécessaires, et ce, à même les disponibilités du règlement d'emprunt REG-407.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-135**

**11.4 EXPROPRIATION - LOT 4 221 477 PTIE - AMÉNAGEMENT DE LA VOIE D'ACCÈS À L'AUTOROUTE 10 OUEST - PROPRIÉTÉ DE 9260-0873 QUÉBEC INC. - (GROUPE MACH) - AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser le dépôt d'un avis d'expropriation et toutes autres procédures judiciaires requises pour que la Ville de Brossard obtienne la propriété d'une partie du lot 4 221 477 du cadastre du Québec, appartenant à 9260-0873 Québec inc., tel que décrit à la description technique préparée par Monsieur Yves Chatelois, arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 2018, sous sa minute 1866, le tout pour fins d'aménagement de la voie d'accès à l'autoroute 10 Ouest,



l'aménagement de bassins de rétention et aux fins de la réalisation des objectifs du programme particulier d'urbanisme (entrée en vigueur le 20 janvier 2017).

D'autoriser le dépôt d'un avis d'expropriation et toutes autres procédures judiciaires requises pour que la Ville de Brossard obtienne un droit de servitude d'utilité publique pour l'installation, le maintien, la réfection, le remplacement et l'entretien de l'éclairage et des feux de circulation, sur une partie du lot 4 221 477 du cadastre du Québec, appartenant à 9260-0873 Québec Inc., tel que décrit à la description technique préparée par Monsieur Yves Chatelois, arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 2018, sous sa minute 1866.

D'autoriser le chef de service contentieux à accorder un mandat aux professionnels requis, notamment à une firme d'avocats, à un arpenteur-géomètre et à un évaluateur, en vue de la préparation des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et pour effectuer les représentations requises devant les différentes instances appropriées.

D'autoriser le chef de service contentieux à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, tout document nécessaire à donner effet à la présente résolution.

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes nécessaires, et ce, à même les disponibilités du règlement d'emprunt REG-407.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.5**                      **RETIRÉ**

**180320-136**

**11.6**                      **RÈGLEMENT REG-362-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN D'AUTORISER DES USAGES D'HABITATIONS ET LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DANS LA ZONE MB-251 - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Lucier à la séance du 19 septembre 2017, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du 21 novembre 2017;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'adopter le règlement REG-362-05 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin d'autoriser des usages d'habitations et les dispositions réglementaires dans la zone Mb-251*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-137**

**11.7**                      **RÈGLEMENT REG-362-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 POUR APPORTER DES CORRECTIONS DE NATURE CLÉRICALE, PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PAVILLONS DE JARDIN, AUVENTS RÉTRACTABLES ET PERGOLAS ET AUTRES DISPOSITIONS - ADOPTION DU SECOND PROJET**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement REG-362-06 *modifiant le règlement de zonage REG-362 pour apporter des corrections de nature cléricale, préciser des dispositions relatives aux pavillons de jardin, auvents rétractables et pergolas et autres dispositions*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-138**

**11.8** **RÈGLEMENT REG-362-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À LA ZONE CV-102 ET D'AJOUTER UNE NOTE À LA ZONE HL-458 AFIN D'AUTORISER QUE LES SUITES D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE SOIENT JUXTAPOSÉES - ADOPTION DU SECOND PROJET**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Michelle Hui à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement REG-362-07 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de modifier les usages autorisés à la zone Cv-102 et d'ajouter une note à la zone Hl-458 afin d'autoriser que les suites d'une habitation multifamiliale soient juxtaposées*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-139**

**11.9** **RÈGLEMENT REG-362-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE D'UN MARCHÉ PUBLIC ORGANISÉ PAR LA VILLE SUR LE TERRITOIRE - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Allard à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le projet de règlement REG-362-08 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de permettre l'usage d'un marché public organisé par la ville sur le territoire*.

**180320-140**

**11.10** **RÈGLEMENT REG-362-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE D'UN MARCHÉ PUBLIC ORGANISÉ PAR LA VILLE SUR LE TERRITOIRE - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Sophie Allard à la séance du 20 mars 2018, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement REG-362-08 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de permettre l'usage d'un marché public organisé par la ville sur le territoire*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-141**

**11.11** **RÈGLEMENT REG-363-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET D'ASSURER LA COHÉRENCE AVEC LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Sylvie DesGroseilliers à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'adopter le règlement REG-363-02 *modifiant le règlement REG-363 sur l'émission des permis et certificats afin de préciser les modalités administratives et d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage REG-362*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-142**

**11.12**                    **RÈGLEMENT REG-365-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION REG-365 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT SUR PIEUX ET AJOUTANT DES DISPOSITIONS SUR L'ÉVACUATION D'EAU DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claudio Benedetti à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter le règlement REG-365-01 *modifiant le règlement de construction REG-365 concernant l'agrandissement sur pieux et ajoutant des dispositions sur l'évacuation d'eau dans le réseau d'égout pluvial*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-143**

**11.13**                    **RÈGLEMENT REG-410 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LEDUC ET DE LA PROMENADE DU SQUARE (LOT 6) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 009 100 \$ - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Sylvie DesGroseilliers à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'adopter le règlement REG-410 *ordonnant des travaux de réaménagement du boulevard Leduc et de la Promenade du Square (Lot 6) et décrétant un emprunt de 1 009 100 \$*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-144**

**11.14**                    **RÈGLEMENT REG-412 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE ARBOUR ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 877 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 578 000 \$ - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Monique Gagné à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'adopter le règlement REG-412 *ordonnant des travaux municipaux de réfection sur la rue Arbour et décrétant une dépense de 1 877 000 \$ et un emprunt de 578 000 \$*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-145**

**11.15**                    **RÈGLEMENT REG-413 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE BRETAGNE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 064 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 574 000 \$ - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Michel Gervais à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'adopter le règlement REG-413 *ordonnant des travaux municipaux de réfection sur la rue Bretagne et décrétant une dépense de 2 064 000 \$ et un emprunt de 574 000 \$*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-146**

**11.16 RÈGLEMENT REG-414 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE BROSSARD - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claudio Benedetti à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter le règlement REG-414 *relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Brossard*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-147**

**11.17 CÉLÉBRATION DE MARIAGES - AUTORISATION - FORMATION**

Considérant que l'article 366 du code civil du Québec autorise les maires et conseillers municipaux à célébrer des mariages et des unions civiles dans leur municipalité pendant toute la durée de leurs fonctions;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'autoriser la mairesse Doreen Assaad, les conseillères Michelle Hui, Julie Bénard, Sophie Allard et Monique Gagné ainsi que les conseillers Michel Gervais, Claudio Benedetti et Antoine Assaf à célébrer des mariages et unions civiles sur le territoire de la Ville de Brossard.

D'autoriser leur participation à la formation dispensée par l'Union des municipalités du Québec relativement à la célébration de mariages et unions civiles ainsi que le remboursement des frais d'inscription afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12. Urbanisme**

**180320-148**

**12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 21 février 2018 en ce qui concerne les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

### **Points favorables - CCU du 21 février 2018**

*CCU-20180221-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0041 – 4565, boulevard Lapinière - TOD Quartier – modification du plan d'ensemble;*

- CCU-20180221-3.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0036 – 4565, boulevard du Quartier - bâtiment RC5 – architecture et implantation;*
- CCU-20180221-3.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0035 – 5051, boulevard Lapinière - bâtiment H1 – Hôtel – agrandissement;*
- CCU-20180221-5.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0537 – 7690, rue de Liverpool – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180221-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0009 – 3625, rue Beaufort – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180221-5.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0011 – 455, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180221-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0012 – 465, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180221-5.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0013 – 475, chemin des Prairies – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180221-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0545 – 6825, boulevard Milan – modification architecturale – petits dauphins Brossard;*
- CCU-20180221-6.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0049 – 8228, boulevard Saint-Laurent – aménagement du terrain – Bureau de vente;*
- CCU-20180221-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0010 – 7900, boulevard Taschereau – affichage – complexe à bureau;*
- CCU-20180221-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0535 – 2460, boulevard Lapinière – Affichage – Garderie Pierre Lapin;*
- CCU-20180221-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0049 – 8228, boulevard Saint-Laurent – affichage – Bureau de vente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-149**

**12.2 UTILISATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ - ENVIRONNEMENT - FINALITÉ DES PROJETS EN COURS - AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'autoriser le transfert des sommes disponibles du surplus accumulé affecté environnement au budget de la Direction de l'urbanisme, pour un montant total de 24 700 \$, afin de mandater les services externes requis pour finaliser les projets suivants :

- Demande de réserve naturelle pour les terrains de la Ville au sein du Bois de Brossard;
- Cession du lot 2 702 141 à des fins de compensation;
- Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le 5305 Place de la Couronne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-151**

**12.3 DÉROGATION MINEURE – 3010, BOULEVARD NAPOLÉON - ÉCOLE CHARLES-BRUNEAU - ZONE PN-449**

Monsieur Michel Gervais se retire des délibérations pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, considérant qu'il est également commissaire scolaire puis quitte son siège.

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment de chantier public afin d'agrandir temporairement l'école Charles-Bruneau malgré les dérogations au tableau 179. 7° a) et b) de l'article 605 et au 1er paragraphe de l'article 608 du règlement de zonage numéro REG-362.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20180221-8.2 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour l'école Charles-Bruneau située au 3010, boulevard Napoléon - Zone Pn-449.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**180320-150**

**12.4 DÉROGATION MINEURE – 7465, RUE MALHERBE - ÉCOLE GUILLAUME-VIGNAL - ZONE PM-373**

a) Audition des personnes intéressées;

Deux personnes formulent des commentaires sur cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment de chantier public afin d'agrandir temporairement l'école Guillaume-Vignal malgré les dérogations au tableau 179. 7° a) et b) de l'article 605 et au 1er paragraphe de l'article 608 du règlement de zonage numéro REG-362.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20180221-8.1 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour l'école Guillaume-Vignal située au 7465, rue Malherbe - Zone Pm-373.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Michel Gervais réintègre son siège.

|                  |
|------------------|
| <b>13. Génie</b> |
|------------------|

**180320-152**

**13.1 ÉLARGISSEMENT DE GRANDE ALLÉE - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLES 22 ET 32 - MDDELCC - AUTORISATION ET CONFIRMATION**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser CIMA+ S.E.N.C. à soumettre, pour et au nom des Villes de Brossard et Longueuil, une demande de certificat d'autorisation, en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour les travaux d'élargissement de Grande Allée et à présenter tout engagement en lien avec ces demandes.

De confirmer l'engagement à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard

soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux en lien avec l'autorisation accordée et d'autoriser le paiement des frais afférents à l'émission des certificats d'autorisation, à l'attention du ministre des Finances du Québec.

De confirmer l'engagement de la Ville à entretenir les ouvrages pluviaux installés dans le cadre du projet d'élargissement de Grande Allée et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien, tel que décrit dans le *Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-153**

**13.2 PARC DE PLANCHE À ROULETTES - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE - SP-18-1190 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers  
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1190 relatif aux services professionnels en architecture de paysage pour la réalisation d'un parc de planche à roulettes, au plus bas soumissionnaire conforme identifié lors de l'évaluation effectuée par le comité de sélection soit, Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc., selon les termes et conditions prévus aux documents contractuels pour un montant total de 110 778,42 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-154**

**13.3 CHEMIN DES PRAIRIES - RECONSTRUCTION DES PASSAGES À NIVEAU - CANADIEN NATIONAL (CN) - RÉÉVALUATION DES FRAIS PAR LE CN - AUTORISATION**

Considérant que dans le cadre du projet d'enfouissement des utilités publiques sur le chemin des Prairies, certains travaux spécifiques doivent être réalisés compte tenu de la présence du passage à niveau du Canadien National (CN) aux points milliaires Massena et Rouses-Point;

Considérant que le coût de réalisation de ces travaux a été prévu au règlement d'emprunt REG-357;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'autoriser le directeur de la Direction du génie à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, la mise à jour de la lettre d'autorisation budgétaire pour la surveillance géotechnique soumise par le Canadien National (CN) visant à lui donner effet.

D'autoriser la réalisation des travaux et de s'engager à respecter les exigences du Canadien National (CN) ainsi qu'à payer la différence avec la réévaluation des frais de surveillance géotechnique évaluée à 25 516,56 \$, taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-155**

**13.4 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION - RENCONTRE DU 25 JANVIER 2018 - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'entériner l'ensemble des recommandations formulées par le comité de circulation telles que consignées au procès-verbal de la rencontre tenue le 25 janvier 2018, à l'exception du point **6.f) Retour sur l'analyse du mode de gestion de l'intersection Sartre/Rome/Trépanier (analyse du 25 juillet 2016 – 2016-04626)** qui est reporté afin d'obtenir des informations additionnelles sur le sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **14. Intelligence opérationnelle & innovation**

**180320-156**

### **14.1 INTERFACE D'INTERCONNEXION DES DIFFÉRENTS LOGICIELS DE GESTION DES REQUÊTES ET DES OPÉRATIONS - AFFECTATION - AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser l'affectation d'une somme de 80 000 \$ à même les surplus accumulés affectés - Investissements pour le financement du projet d'interface d'interconnexion des différents logiciels de gestion des requêtes et des opérations, prévu au PTI 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-157**

### **14.2 DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMÉRIQUE - AFFECTATION - AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser l'affectation d'une somme de 80 000 \$ à même les surplus accumulés affectés - Investissements pour le financement du projet de développement de l'offre numérique prévu au PTI 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-158**

### **14.3 INFRASTRUCTURES CANADA - CONCOURS - DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES - PARTICIPATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De confirmer la participation de la Ville de Brossard au Défi des villes intelligentes lancé par Infrastructures Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **15. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes**

**180320-159**

### **15.1 SUBVENTION - DEMANDES DE SOUTIEN - ACCEPTATION**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'accorder une subvention de 400 \$ chacun aux organismes Les Joyeux Scrabbleurs, Club de patinage artistique de Brossard et Les Jardins Potagers de Brossard.

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-160**



**15.2 DEMANDE DE MODIFICATION DE STATUT DE RECONNAISSANCE -  
MAISON DES ARTS RIVE-SUD - ACCEPTATION**

Considérant la recommandation favorable de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder le statut d'organisme régional à l'organisme Maison des Arts Rive-Sud, en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180320-161**

**15.3 31E COLLOQUE ANNUEL LES ARTS ET LA VILLE - 6 AU 8 JUIN 2018 -  
PARTICIPATION**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'autoriser une dépense de 395 \$ (aucune taxe applicable) pour l'inscription du conseiller Christian Gaudette au 31e colloque annuel *Les Arts et la Ville* qui se tiendra du 6 au 8 juin 2018, à Sept-Îles.

Que les frais de kilométrage seront partagés entre les villes de Varennes et Brossard alors que tous les autres frais de repas et d'hébergement seront remboursés en conformité avec la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

|                              |
|------------------------------|
| <b>16. Dépôt – documents</b> |
|------------------------------|

**180320-162**

**16.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 15 FÉVRIER AU 14 MARS 2018 - DÉPÔT**

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 15 février au 14 mars 2018, est déposée.

**180320-163**

**16.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES  
CONSEILLERS – LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS - DÉPÔT**

La liste des remboursements de frais de recherche et de soutien des conseillers autorisés par la municipalité, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, est déposée.

**180320-164**

**16.3 LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS  
- RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER - DÉPÔT**

Le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 est déposé.

**180320-165**

**16.4 DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE - COMMISSION MUNICIPALE  
DU QUÉBEC - LES MAISONS BUTTERS INC. - AUTORISATION - DÉPÔT**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à informer la Commission municipale du Québec que la Ville ne s'objecte pas à la demande d'exemption de taxe foncière présentée par Les Maisons Butters inc. pour l'immeuble situé au 2580 de la rue Murville, sous condition

que l'organisme propriétaire ou les organismes utilisateurs soient reconnus par le gouvernement du Québec et qu'ils remplissent les conditions de la loi.

**180320-166**

**16.5 LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) DATÉE DU 8 MARS 2018 - BUREAU DU COMMISSAIRE AUX PLAINTES - DÉPÔT**

La lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) datée du 8 mars 2018, est déposée.

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>17. Conseil d'agglomération</b> |
|------------------------------------|

**180320-167**

**17.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 22 MARS 2018 - ORIENTATIONS**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais  
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-180322-1.2, 1.5, 2.1, 2.3, 5.1, 6.1 à 6.4, 8.1, 8.3, 8.4, 8.6 à 8.8 du conseil d'agglomération.

Le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>18. Levée de l'assemblée</b> |
|---------------------------------|

**180320-168**

**18.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE,

\_\_\_\_\_  
Doreen Assaad

\_\_\_\_\_  
Joanne Skelling